



Le Directeur

Objet : Notification de maintien en poste

Référence : certificat de visite du Conseil de santé n° 0044 MFPTSP/CMSFP/CS du 07/02/2024.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Madame Aminata NDIAYE, IA 1/3, matricule de solde 651 911/G, en service à l'école élémentaire Pikine 2/B, s'est présentée au Conseil de santé du Centre médico-social de la Fonction publique.

En retour, ledit conseil a proposé **son maintien en poste**. Je vous saurais gré de lui en faire la notification.

Je vous prie de croire, **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ampliations :

MENESRI/SEPA
MENESRI/SG-EN
MENESRI/DC
MENESRI/DRH
IEF/GW
INTERESSEE
ARCHIVES
CHRONO



Serigne Saibou BADIANE

A
Monsieur Gana SENE,
Inspecteur d'Académie de Pikine-Guédiawaye.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

REGION DE DAKAR
DEPARTEMENT DE RUFISQUE

COMMUNE DE BARGNY

Certificat de Mariage

Nous, officier de l'état-civil du centre principal de Bargny.

Certifions que : **OUSSEYNOU SAMB**, professeur né le 09 octobre 1983 à Dakar.,
fils Saliou Samb et de Aissatou Kane

Epouse : **AMINATA NDIONE** infirmier née le 30 octobre 1990 à Rufisque Log, fille
Papa Djaraf Ndione et de Bineta Seck

Ont contracté mariage entre eux selon la coutume Ouolof islamisée le 27 aout
2023 à Bargny.

Et que ce mariage a été enregistré par nous, le 11 septembre 2023 à Bargny.

L'époux susnommé nous déclare opter pour, la polygamie entière

Les époux ont convenu du versement d'une dot comprenant, Trois mille francs
entièrement versée.

Et déclarent opter pour régime matrimonial, Séparation des biens

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de
droit.

ACTE N° 255

ANNEE : 2023



Fait à Bargny, le 12/092023

